

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/161

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur RENUIT Albert Rémy en date du 31 mai 2023,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de poser un échafaudage, rue de la Liberté à SAINGHIN-en-WEPPEES, présentée par Monsieur RENUIT Albert, 4 rue de l'Egalité (59184) SAINGHIN-en-WEPPEES, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à installer un échafaudage, rue de la Liberté, (59184) SAINGHIN-en-WEPPEES. **Cela, du 05 au 30 juin 2023**. Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux afin d'éviter tout accident et les zones devront être nettoyées régulièrement.

ARTICLE 2 : Les travaux seront réalisés par LERRE CONSTRUCTIONS – 3^E rue Fidèle Lhermitte (59320) HAUBOURDIN.

ARTICLE 3 : Le chantier en cours devra être, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

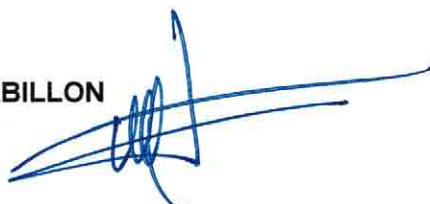
**Monsieur RENUIT Albert,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 31 mai 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.